

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 325

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent au mécanisme prévu par le texte. Il constitue en effet une rupture d'égalité devant l'accès à l'énergie, sur la base de critères contestables et ne permettant d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques envisagées.

Cet article contribue à poursuivre la logique de dérégulation et de libéralisation dans les secteurs de la production et de la distribution d'énergie de réseau.

D'autre part, cet article ne porte que sur les consommations domestiques et exclu de fait tous les autres secteurs consommateurs d'énergie.